

## Protéger l'environnement par la souveraineté – le dispositif des espaces protégés

**DESVALLÉES, Lise, Université de Pau, Laboratoire Passages (UMR 5391)**

Cours préparés pour l'année universitaire 2018-2019

<b>Type de Feuille</b>	Feuille de CM
<b>Niveau</b>	Licence 2
<b>Durée</b>	1 séance de 2h
<b>Objectifs</b>	<p>Cours introductif : introduction aux changements globaux et à la notion d'anthropocène</p> <p><b>Séance 1 : la séance actuelle, sur les aires protégées, qui dure 2h</b></p> <p>Séance 2 : protéger l'environnement par les normes</p> <p>Séance 3 : protéger l'environnement par le marché</p> <p>Séance 4 : protéger l'environnement par la technique</p> <p>Séance 5 : mise en situation des étudiants par rapport aux scénarios de transition</p> <p>Ce cours de 20 heures est une progression de cours magistraux visant l'acquisition d'un savoir de base sur les politiques environnementales. Il a été donné à des L2 en 2018-2019 à l'université de Pau.</p>
<b>Mots-clés</b>	Parcs naturels, souveraineté, espaces protégés
<b>Remarques sur la réception auprès des étudiants (optionnel)</b>	Ce cours a été jugé intéressant par la grande majorité des étudiants. Cette version est améliorée et corrigée avec leurs retours : elle est moins dense, et les notions sont expliquées plus longuement.

## Bibliographie

Depraz, S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Colin, Collection U

Desvallées, L., 2014, Quand les réseaux de pro et d'anti-REDD construisent un outil de gouvernamentalité environnementale : in X. Arnaud de Sartre, M. Castro-Larrañaga, S. Dufour, J. Oszwald (dir.), *Political ecology des services écosystémiques*, Bern, P.I.E. Peter Lang, p.117-142.

Kendall R. Jones et al., 2018, "One Third of Global Protected Land Is under Intense Human Pressure", *Science*, Vol. 360, No. 6390; May 18, 2018.

Krauss, J., Bommarco, R., Guardiola, M., Heikkinen, R. K., Helm, A., Kuussaari, M., Lindborg, R., Ockinger, E., Pärtel, M., Pino, J. et al., « Habitat Fragmentation Causes Immediate and Time-delayed Biodiversity Loss at Different Trophic Levels », *Ecol. Lett.*, vol. 13, 2010, p. 597-605

Laslaz, L., 2012 *Atlas mondial des espaces protégés*, Éditions autrement.

Laslaz, L., Héritier, S., 2008, *Les parcs nationaux dans le monde*, Ellipses

Laslaz, L., 2015, « Espace naturel protégé », encyclopédie de géographe en ligne Hypergéo.

## Source des figures

Figure 1 : carte des parcs nationaux et régionaux en France en 2019, tirée du site officiel des PNR français : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Figure 2 : base de données des espaces protégés dans le monde d'après l'UICN en 2018. Disponible sur : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/world-database-protected-areas>

Figure 3, 4, et 5 : "One Third of Global Protected Land Is under Intense Human Pressure," by Kendall R. Jones et al., in *Science*, Vol. 360, No. 6390; May 18, 2018. *Credit*: Amanda Montañez

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA SOUVERAINETÉ – LE DISPOSITIF DES ESPACES PROTÉGÉS

### Définitions à retenir

**CBD** : Convention for biological diversity

**UICN** : World conservation Union

**Espace protégé** : étendue délimitée, bornée, dont les limites sont matérialisées sur le terrain, qui peut comporter plusieurs « zones » indiquant un gradient de mise en valeur du territoire et au sein desquelles les pouvoirs publics décrètent des mesures de protection (paysages, patrimoine sous diverses formes, faune, flore) en s'appuyant sur des législations et des réglementations. Les espaces protégés sont les éléments de maillage d'une politique publique de l'aménagement du territoire. (Source : L. Laslaz, 2012)

### Chiffres à retenir

En tout, il existe environ 200 000 espaces protégés dans le monde.

Ces espaces représentent 14,7% des terres émergées – et parmi eux, 4,7% sont soumis à une pression humaine intense.

Ce cours aborde l'exercice d'une souveraineté, un moyen de créer et gérer un dispositif qu'est l'espace protégé. Il est constitué de trois parties :

- La première partie explique les trois grands paradigmes qui gouvernent les espaces protégés, une classification tirée des travaux de la géographie francophone (Laslaz, coord., 2012 *Atlas mondial des espaces protégés* ; Depraz, 2008, *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*).
- La seconde partie, tirée du même ouvrage, fait une géographie de ces espaces dans le monde à partir des données de l'Union Internationale pour la conservation de la nature.
- La troisième partie aborde les limites des espaces protégés comme dispositif de protection de la biodiversité. L'une concerne l'exercice de la souveraineté comme outil de contrôle des populations, et l'autre les limites des espaces protégés qui sont, même après leur création, soumis à d'intenses pressions liées aux activités humaines – une réflexion tirée d'un article publié dans la revue *Science* en 2018.

## I. Principe et développement des espaces naturels protégés dans le monde.

---

Le principe des espaces protégés est expérimenté aux États-Unis dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, puis dans le monde anglo-saxon dans la suite du XIX<sup>e</sup> siècle, puis en Europe au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Ces initiatives s'inscrivent dans le mouvement d'industrialisation, d'urbanisation et de mise en tourisme, qui conduit à ces choix politiques parallèles de protection : leur émergence correspond à la menace imminente de la révolution industrielle, qui s'accompagne d'une urbanisation et d'une artificialisation sans précédent. Le principe d'un espace protégé est un des éléments du maillage d'une politique publique d'aménagement du territoire, qui repose sur :

- La délimitation d'une étendue, avec des limites matérialisées sur le terrain.
- L'établissement par les pouvoirs publics, des particuliers ou des associations, de mesures de protection en s'appuyant sur des législations et des réglementations.
- La mise en œuvre d'un moyen de contrôle de cette protection : l'espace protégé est géré par des États, des administrations publiques, des collectivités territoriales, des associations, des ONG, ou des organismes de gestion. (L. Laslaz, coord., 2012)

Les géographes spécialistes des parcs naturels, Lionel Laslaz, Samuel Depraz, Sylvain Guyot, et Stéphane Héritier identifient trois types d'espaces protégés selon le paradigme qui les gouverne. Il faut retenir ces paradigmes ne se succèdent pas, mais se cumulent. Chaque pays, voire chaque type d'espace protégé, emprunte à l'un ou à l'autre.

### 1. Le paradigme « naturaliste sensible »

Le paradigme naturaliste-sensible, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, s'appuie sur l'exceptionnalité de certains éléments naturels pour délimiter les premiers espaces protégés. Ce sont surtout des lieux pittoresques (grottes, cascades, gorges, reliefs abrupts, etc.) ou recelant des espèces rares et remarquables (arbres pluri centenaires, fleurs aux formes complexes, bouquetins, tigres ou gorilles selon les latitudes) qui sont classés. Cette protection se fait en fonction de la perception de la nature par la société.

**Exemple de ce paradigme :** Le parc de Yellowstone est un exemple de ce paradigme. Il circonscrit un espace remarquable, qui a un sens dans un grand récit de conquête de l'Amérique du Nord par des Européens. Le rôle des peuples amérindiens dans la création et l'occupation de ces lieux est ainsi opportunément effacée, au profit de la célébration d'une nature « vierge » que les sociétés occidentales doivent préserver.

### 2. Le paradigme « radical »

Le paradigme radical, vers la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, élargit la protection à l'ensemble des écosystèmes et non aux seules espèces emblématiques. C'est une forme exclusive, parfois militante, en cela qu'elle cherche à éviter les effets jugés néfastes de l'action de la société sur la nature.

**Les aires protégées correspondant à ce paradigme** sont de dimension vaste, ont un rayonnement national et une fonction collective, une faible anthropisation parce qu'ils sont mis à l'écart de l'influence humaine. Ils correspondent à des bio-régions, définies écologiquement et géographiquement et dont la biodiversité est distincte dans leurs limites. Ils ont aussi des fonctions récréatives. Ils sont sous tutelle directe d'un État qui a décidé de leur création, de leurs limites et de la réglementation en vigueur à l'intérieur. Ils ont toujours occupé une place spécifique dans les dispositifs de gestion des espaces protégés. Ils ont constitué au milieu du XX<sup>e</sup> siècle l'archétype de protection que tous les pays du globe ont progressivement adopté, avant d'être associés à des formes plus variées de conservation.

La limite de ce type d'aires protégées est qu'il existe un nombre limité d'espaces peu densément peuplés et dont l'exploitation (minière, halieutique...) ne représente pas un enjeu économique pour les États.



#### 4. Des espaces protégés qui reposent sur plusieurs paradigmes

Ces paradigmes ne sont pas exclusifs, et d'autres espaces protégés fonctionnent sur un mélange de radicalité et d'intégration dans le monde. Nous donnons l'exemple des réserves de biosphère

##### Ex : les réserves de biosphère à l'échelle internationale et labellisées par l'UNESCO

Elles sont liées à des sites spécifiques qui ont une valeur écologique et où des communautés s'engagent à protéger la biodiversité. Comme dans le cas des parcs nationaux, leur statut peu contraignant facilite le fait que 122 pays sur les 195 pays du monde disposent des réserves de biosphère. Elles empruntent aux deux modèles précédents :

- Elles sont pensées sur le même modèle participatif que les PNR
- Elles sont constituées de zones comme les parcs naturels nationaux : une zone centrale, avec des écosystèmes protégés, une zone tampon dans laquelle certaines activités humaines sont permises (recherche, éducation, mesure), et une zone de transition dans laquelle des activités économiques sont permises.

Ces réserves sont sous la juridiction des États dans lesquelles elles sont situées : elles n'ont pas de statut légal particulier et distinct des législations nationales et régionales, et pas de gestion particulière.

#### 5. Les grands acteurs des espaces protégés.

Deux types d'acteurs sont incontournables lorsque l'on parle d'espaces protégés : les États et certaines organisations non gouvernementales internationales de conservation qui se sont positionnées dans les années 1970 comme des experts en matière de conservation. Leur rôle est central dans la mesure où elles disposent d'experts, de budgets pouvant dépasser les dizaines de millions de dollars, et d'une capacité de lobbying forte auprès des États.

Parmi ces ONG, deux grands acteurs sont à retenir.

*The Nature Conservancy*, la plus puissante, gère 1 milliard de dollars de budget annuel, auquel s'ajoutent 5 milliards d'actifs. Elle emploie plus de 3 000 personnes. Elle est très liée au gouvernement américain et aux institutions internationales, puisqu'elle bénéficie de 100 millions de dollars d'aides publiques annuelles et possède des milliers de représentants dans les institutions publiques internationales.

*L'Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN) est, quant à elle, une organisation parousienne qui rassemble plus de 200 représentants des gouvernements et des agences publiques de protection de la nature, ainsi que plusieurs centaines d'ONG environnementales : elle fait donc le lien entre le secteur public et l'action des groupes de pression écologistes. Elle anime un réseau d'experts et influe, par ses listes, classements, congrès et publications, sur la manière de protéger la nature à l'échelle mondiale. Elle produit une typologie des espaces protégés selon l'intensité des mesures de protection qui sont adoptées :

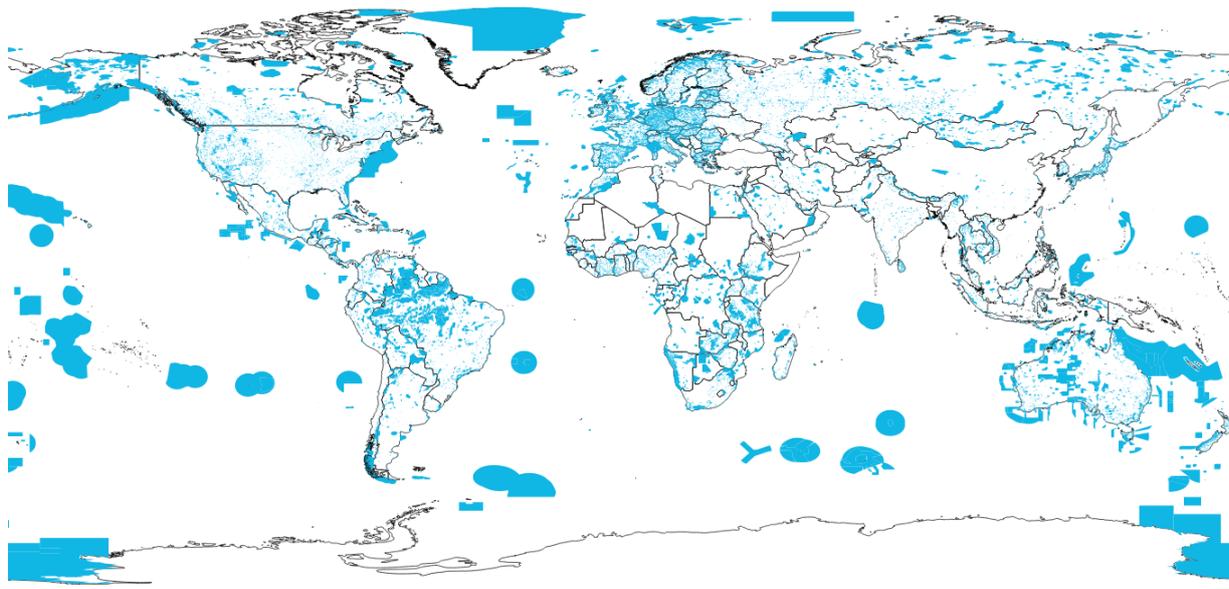
Catégories I et II	Espaces de conservation stricte de la biodiversité
Catégories III à IV	Aires protégées qui permettent une frange plus large d'activités humaines, comme l'utilisation non industrielle des ressources
Catégories V et VI	Aires protégées qui incluent une activité anthropique, associées à une gestion traditionnelle des ressources.

## II. Géographie des espaces naturels protégés

En tout, il existe environ 200 000 espaces protégés en 2018, sur une surface qui représente 14,7% des terres émergées. Cela représente 30 millions de km<sup>2</sup>. 4 millions sont des parcs nationaux, les autres sont des parcs régionaux, des réserves de biosphère, etc.

La carte suivante a été élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 2018, qui a réuni une base de données mondiale sur les espaces protégés marins et terrestres. La même couleur bleue représente une grande diversité de types d'espaces protégés, depuis les parcs naturels jusqu'aux réserves de biosphère.

Figure 2 – Carte des espaces protégés dans le monde en 2018 selon l'UICN



Cette géographie correspond à une progression dans le temps des espaces protégés :

- À l'Ouest des États-Unis et au Canada, le long des Montagnes Rocheuses, les premiers parcs sont créés au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont les lieux symboliques d'une identité nationale. Les paysages y sont spectaculaires. C'est le cas du Yosemite (US) ou du parc national de Wood Buffalo (Canada) par exemple.
- En Afrique : sur un axe du Kenya à la Namibie. Ils correspondent aux choix des anciens empires allemand, portugais, britannique et français : les administrations coloniales ont établi des parcs en Afrique subsaharienne et du Nord, venant souvent renforcer les réserves de chasse.
- Les parcs européens datent du XX<sup>e</sup> siècle, et en particulier en Europe de l'Est – qui correspond aux grandes forêts continentales. Ces protections sont renforcées avec la législation européenne, jusqu'à créer un maillage dense qui se voit sur la carte.
- À partir des années 1970, il y a une internationalisation des parcs, sous l'influence combinée du tourisme, de l'institutionnalisation des politiques internationales d'environnement. L'Océanie a une forte vague de création de parcs, tout comme l'Amazonie, les zones polaires (Groenland, Alaska, Spitzberg, Sud du Chili).
- De nombreux pays asiatiques s'engagent dans les années 1980, l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie...

Il est à noter que, malgré le fait que cette base de données soit l'une des plus riches, elle n'est pas exhaustive. Les espaces protégés chinois, par exemple, y sont sous-représentés.

### III. Questions soulevées par la protection permise par l'exercice de la souveraineté.

Les espaces naturels protégés ont de nombreuses limites en tant que dispositifs de protection de l'environnement. De nombreux géographes ont travaillé sur les conflits générés par la souveraineté, que nous abordons ici. Mais ils sont aussi limités par leur capacité à protéger les écosystèmes naturels, parce qu'ils sont soumis à d'intenses pressions humaines.

#### 1. La souveraineté : un outil de contrôle des populations

Les parcs peuvent relever d'une gestion géopolitique des enjeux de pouvoirs sur les territoires. Cela a été une stratégie de certaines puissances coloniales et impériales, comme pour certaines minorités ethniques (en Chine par exemple), victimes des dogmes de l'écologie radicale prônant l'incompatibilité entre présence humaine et objectifs de conservation. Pour citer Lionel Laslaz : « la domination socioculturelle, la volonté de tutelle territoriale et de contrôle géopolitique ne sauraient être omises » (*Hypergééo*, 2015).

Voici un exemple d'un parc naturel créé au Mexique, dans l'État du Chiapas, dont la création correspond à une stratégie de la part de l'État mexicain qui est celle d'une fidélisation de certaines communautés rurales et de l'exclusion d'autres communautés. Il est tiré de l'article de Lise Desvallées (2014).

L'exemple du Chiapas ou la création d'un parc naturel pour les populations fidèles au régime dans un État mexicain montagnard et marginal. Plusieurs données sont à prendre en compte dans le contexte de la création d'un parc naturel dans l'État du Chiapas.

D'abord le contexte socio-économique : le Chiapas est un État montagnard et marginal, avec de forts taux d'émigration vers les villes du Nord et une croissance démographique importante. Le taux de développement y est très faible et la majorité de peuplement y est indigène. La principale activité est l'agriculture, divisée entre de grandes exploitations extensives de bétail sur les côtes et des populations indigènes qui pratiquent une agriculture vivrière dans les montagnes. Dans les montagnes s'ajoute une activité touristique autour du mode de vie traditionnel de ces populations.

Ensuite, il existe un conflit ancien sur l'occupation des terres. En effet, la zone de montagne du Chiapas est soumise à un processus de colonisation des espaces forestiers, menée par l'État mexicain dans les années 1970, et dont l'objectif est de créer **deux types d'espaces**.

**D'une part**, des réserves pour les peuples indigènes, en leur confiant l'exploitation des ressources. Ces populations sont choisies en fonction de leur collaboration avec le gouvernement : des centaines de milliers d'hectares de forêts sont confiés à certains groupes ethniques. Seuls les *Lacandons* reçoivent du gouvernement national une somme d'argent tous les mois en échange de leur engagement à ne pas déforester.

**D'autre part**, des espaces protégés, comme la « réserve de biosphère des Montes Azules » en 1978. Elle interdit l'installation humaine dans cette partie de la forêt.

Les populations indigènes qui n'ont pas été incluses dans les réserves n'ont pas de terres. Elles sont déclarées « illégales » et déplacées de force dans des « villes rurales » dans la forêt. Ces populations constituent le socle de la guérilla Zapatiste dans les années 1990, qui réclame des droits pour les populations montagnardes.

#### 2. Le problème de la capacité des espaces protégés à exercer leur fonction de protection

Une fois créés, les espaces protégés continuent d'être soumis à une intense pression anthropique. C'est le résultat d'une recherche publiée dans la revue *Science* en 2018 qui montre que de nombreux espaces protégés ne préviennent pas de la perte de biodiversité parce qu'ils sont toujours le lieu d'activités humaines.

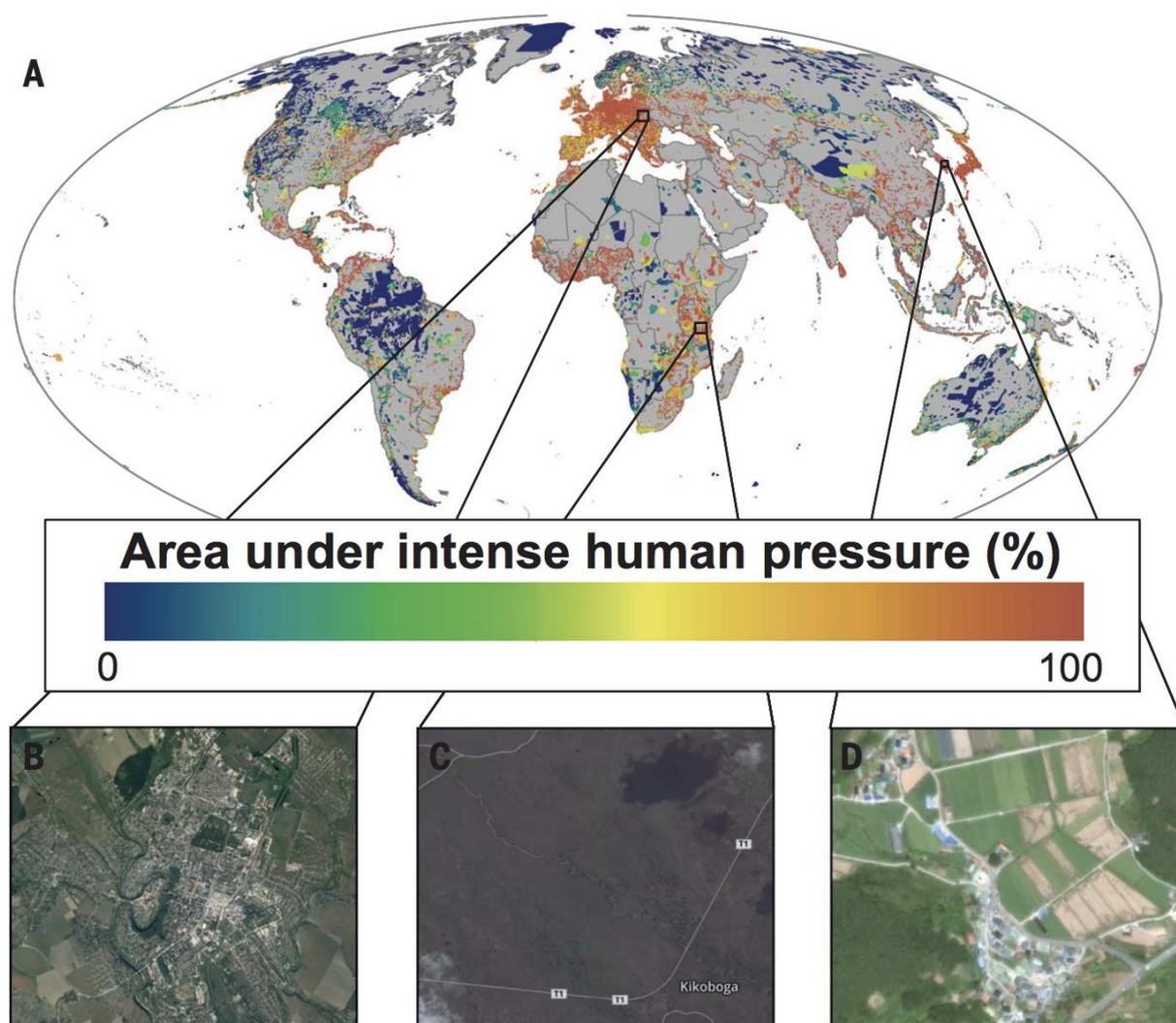
La Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité (CBD), signée en 1993, prévoit que l'ensemble des pays signataires doivent prendre des mesures pour que 17% de leur territoire national soit classé en espaces

protégées en 2020, ces espaces devant être « gérés équitablement, représentatifs écologiquement et bien connectés ».

En 2018, ce seuil semble presque atteint : le pourcentage des terres émergées géré par un dispositif de protection aujourd’hui est de 14,7% des terres émergées. Mais en réalité un tiers de ces espaces protégés sont soumis à des pressions humaines intenses : les environnements artificialisés (bâtiments, routes, etc.), l’agriculture intensive, les terres d’élevage, les fortes densités de population, les lumières nocturnes, les transports (voitures, trains, bateaux). L’existence de ces pressions est directement liée à un déclin de la biodiversité. La carte suivante montre les espaces d’intense pression humaine dans le monde.

Les espaces classés par l’IUCN en catégories I et II sont sujets à des pressions moins importantes par rapport à celles qui sont classés en III, IV, V et VI, tout comme les espaces protégés de grande taille. Les plus grandes pertes ont lieu dans les espaces qui n’ont pas de catégorie IUCN.

Figure 3 – Pressions humaines dans les espaces protégés



**Fig. 1. Human pressure within protected areas.** (A) Proportion of each protected area that is subject to intense human pressure, spanning from low (blue) to high (orange) levels. (B) Kamianets-Podilskyi, a city within Podolskie Tovtry National Park, Ukraine. (C) Major roads fragment habitat within Mikumi National Park, Tanzania. (D) Agriculture and buildings within Dadohaehaesang National Park, South Korea. [Photo credits: Google Earth]

L'efficacité des espaces protégés est mise en péril par le manque de fonds et les failles dans la gestion. Nombre de ces espaces ne peuvent assurer leur fonction, faute de volontarisme politique, de moyens humains et financiers : ils sont surnommés les « parcs de papier », car présents sur les cartes et sur le terrain par des périmètres, mais sans capacité de conduire une politique de protection.

Ce manque de fonds est particulièrement visible dans des **pays en développement** qui n'ont pas les moyens d'assurer la surveillance de la santé des habitats, l'application des règles des espaces protégés et le travail avec les populations locales pour équilibrer la protection de la nature avec leurs besoins et leurs aspirations. En conséquence, les espaces protégés sont menacés par des activités humaines illégales dans de nombreux pays : la déforestation, le braconnage d'animaux protégés, l'activité minière, et l'agriculture. Même à l'extérieur des parcs naturels, les activités humaines sont souvent une menace, apportant pollution et espèces invasives. Par exemple, les parcs nationaux d'Afrique souffrent d'un manque chronique de moyens. Pour les espaces protégés, on évalue à 200\$ par km<sup>2</sup> les sommes annuelles nécessaires à une bonne gestion, en termes de gestion écologique et de contrôle des espaces et d'accueil du public. Mais ces niveaux de financement sont rarement atteints. Les grands parcs africains (la Masai Mara au Kenya, le Serengeti en Tanzanie) ont perdu deux tiers de leurs lions, girafes, buffles et autres grands animaux entre 1970 et 2005, d'après la Société zoologique de Londres. Ces disparitions sont dues au braconnage et à l'installation d'humains dans les habitats. La trajectoire que prend la vie sauvage en Afrique est sa réduction à des « poches » isolées dépendant de fonds internationaux pour leur protection. En effet, en dehors des espaces protégés, la perte des grands mammifères est bien plus importante.

Cela dit, comme le montre les figures 3 et 4 et 5, les pressions anthropiques sont aussi très fortes **dans des pays développés**, comme l'Allemagne ou la Pologne, où un quart des espaces protégés est soumis à une pression intense.

L'article ne propose pas de déclasser ces espaces sous pression, mais au contraire d'encourager l'adoption de mesures qui permettent de les protéger davantage, tout en respectant les besoins des populations locales. Une réponse est de remédier au sous-financement chronique de la gestion des espaces protégés.

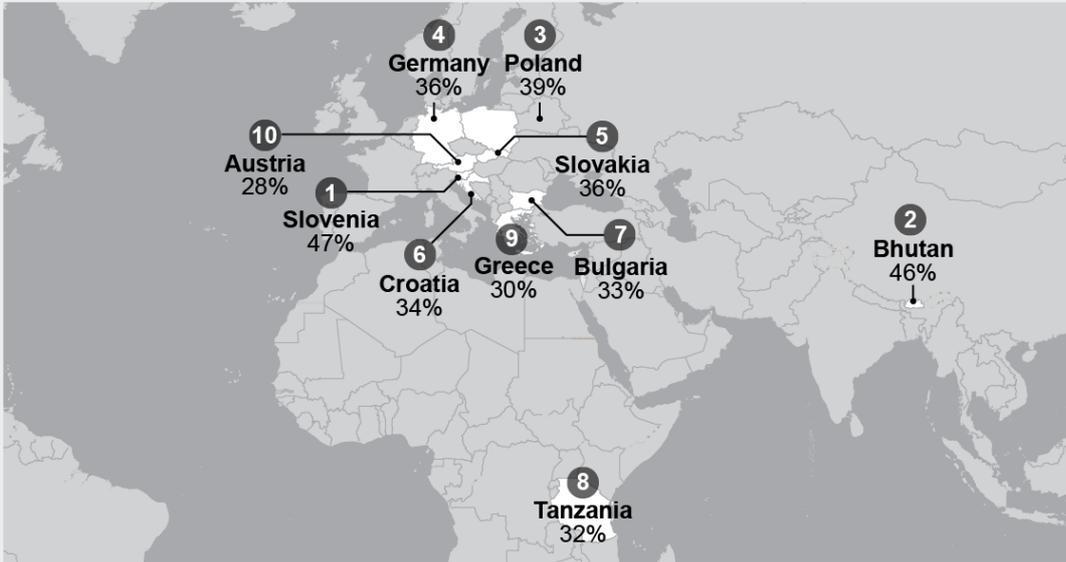
### Conclusion

En 1993, les Nations Unies rédigent la convention sur la diversité biologique (CBD). Elle fixe pour 2020 l'objectif d'atteindre 17 % des terres et 10 % des océans sous statut de protection d'ici 2020. Le pourcentage des terres émergées gérées par un dispositif de protection aujourd'hui est de 14,7% des terres émergées.

Mais depuis, le rythme d'extinction n'a absolument pas ralenti, faute d'action prise sur les principales forces de la dégradation, et l'on estime qu'un tiers des espaces protégés continue d'être soumis à de fortes pressions liées aux activités humaines.

Figure 4 – Pays en tête de l'indicateur des pressions humaines sur les espaces protégés

**Countries with the Highest Percentage of Land in Protected Areas under Intense Human Pressure\***



\*Only countries with over 20,000 square kilometers of land area are shown. For better visibility, map and circles are shown here at twice the scale of all preceding figures.

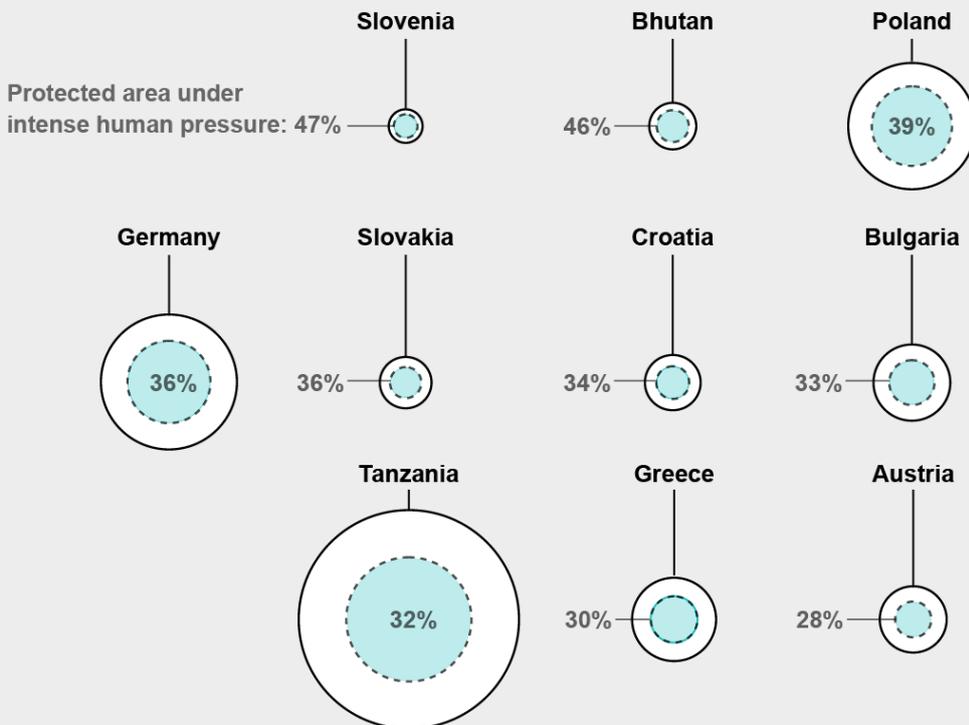


Figure 5 – Pays en tête de l'indicateur des surfaces protégées

